



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98917

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2026

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/05/2025
63 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 493 872 097

Siret : 493 872 097 00032

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 37 290 0

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310014160

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310014160

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : BROUSSY ENERGIES

23 AVENUE D'OCCITANIE
LES FARGUETTES
12390 MAYRAN

Téléphone : 05 65 64 47 21

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.jeanlucbroussy.fr>

E-mail : compta@jeanlucbroussy.fr

Responsabilité légale :
JLB (941 870 917)

Effectif moyen : 54

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/09/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/06/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/10/2023
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	05/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/09/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.